

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

17-2

Mercredi 8 mars 2017

Compte-rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 8 mars 2017 à 19 H.
Étaient présents: M. S. BOCHET, Maire, Mme P. COUPEAU, MM. P. GUILLOT et D. JEAN, Adjoints,
Mme et MM. JP. BARON, D. GARNIER, C. LAITHIER, F. PUPPINI et L. RENAUD, Conseillers Municipaux.
Absents excusés: C. CHEVALIER, E. ECHANTILLAC et K. SCHOUMACKER qui ont donné procuration
respectivement à S. BOCHET, P. COUPEAU et D. JEAN.
Absents: A. ORTOLLAND, S. PETITDEMANGE.
Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.
La séance est déclarée ouverte à 19 H; D. JEAN est élu secrétaire de séance.

1 - TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX - Situation au 01/01/2017.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le tableau des emplois proposé qui prendra effet à compter du 01.01.2017.

Décision prise à l'unanimité.

Arrivée de Mme Garnier qui prend part au débat.

2 - INDEMNITES DE FONCTION DES ÉLUS - Taux à compter du 01.01.2017.

Le Conseil Municipal décide que les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints sont établies en appliquant au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique le barème légal applicable aux élus de la catégorie de la Commune soit 31 % pour Maire et 6,60% pour les adjoints et conseiller délégué. Il est également précisé que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice d'une part, et que l'indemnité du Maire sera versée mensuellement et les indemnités des adjoints et de la conseillère déléguée seront versées trimestriellement, d'autre part.

Décision prise à la majorité (7 voix).

(Opposition de MM. GUILLOT, JEAN, RENAUD et abstention de Mme GARNIER et M. PUPPINI).

3 - SICSAL - Retrait des communes des communes de « LES DESERTS » et « PUYGROS » du Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Alban Leysse.

Le Conseil Municipal accepte la demande de retrait des communes de « Les Déserts » et « Puygros » du SICSAL sans conditions particulières avec effet au 30 Juin 2017, sous réserves de la validation de cette date par l'arrêté de M. Le Préfet actant le retrait. Par ailleurs, il affirme sa volonté de poursuivre la coopération intercommunale au sein du SICSAL entre les huit communes et confirme la contribution financière des communes au syndicat pour 2017 sera répartie « prorata temporis » entre la période à 10 communes adhérentes et celle à 8 communes.

Décision prise à la majorité (9 voix).

(Opposition de MM. GUILLOT, PUPPINI et de Mme GARNIER).

4 - CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE - Avenant à la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant à la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé et autorise M. le Maire à la signer, avec effet à ce jour, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Décision prise à l'unanimité.

5 - ACCESSIBILITE - Choix de l'entreprise attributaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne l'entreprise SOCOTEC (Savoie) pour l'exécution des prestations demandées pour un montant de 2400 € HT et 2880 € TTC et mandate M. le Maire, ou son représentant, pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, et notamment la signature du marché de travaux correspondant.

Décision prise à la majorité (10 voix). (Abstention de Mme GARNIER et M. PUPPINI).

6 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - Demande de financement de l'opération d'investissement: 1ère tranche de mise aux normes de l'éclairage public des hameaux de Fonet, Petit Fonet, Vernay, Montgelas.

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté d'un coût prévisionnel global de 65 000 € HT et demande à la Préfecture de la Savoie, dans le cadre de la DETR 2017, la subvention d'un montant de 15 000 € pour la réalisation de cette opération. Par ailleurs, il autorise M. le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute démarche nécessaire pour mener à bien ce projet.

Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

Le Maire,
S. BOCHET.



Le Secrétaire de séance,
D. JEAN.